

INSCRIPTION LA PLUME DE CHARLEVILLE

2023



2024



LA PLUME DE CHARLEVILLE

http://

LAPLUME-08.JIMDOFREE.COM





INFORMATIONS

GENRE

M. Mme

NOM / PRENOM

DATE DE NAISSANCE

 / /

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE

E-MAIL (IMPERATIF)

FACEBOOK



Souhaite s'engager dans une équipe Interclubs (dans la limite des places disponibles et qu'importe l'équipe) **OUI** **NON** (Réponse avant le 10/09/23)

A pris connaissance du règlement intérieur. **OUI**

A pris connaissance de la charte Interclubs. **OUI**

Paiement de la cotisation par (entourer) : Virement (nom+prénom+2023)/ Chèque / Espèces

Signature:

Je soussigné, M / Mme :parent de :

- Autorise mon enfant à pratiquer le badminton au sein de « La Plume de Charleville ».
- Autorise les personnes chargées par le club de la Plume de Charleville à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie en prenant contact avec le Docteur.....
- Tél. :si besoin en le faisant hospitaliser.
- Reconnaît avoir reçu et accepte le règlement du Club de la Plume

Signature:

Date: / /

**AUTORISATION
PARENTALE**



INFOS PRATIQUES ET NOUVEAUTES

OU ? QUAND ? COMMENT ?

RDV à partir de septembre au Gymnase des Capucines !

- Adultes/ Ados (à partir de 15 ans) : mardi/jeudi de 18h à 22h
- Ecole Française de badminton***: mercredi de 16h45 à 18h00 : minibad + poussins (15 enfants maxi) / de 18h à 19h30: Benjamins, Minimes (20 enfants maxi).
- Adultes/ Ados (à partir de 15 ans) : mercredi de 20h à 22h
- Ecole Française de badminton *** (minibad à minimes) : vendredi de 18h à 20h.
- Ouvert à tous : samedi de 9h30 à 12h

Un entraînement encadré par deux entraîneurs diplômés (Vincent et Clément) aura lieu tous les premiers jeudis de chaque mois à partir d'octobre de 19h30 à 20h45. L'entièreté du gymnase sera réservée à ces entraînements. (à confirmer pendant vacances scolaires)

Dates : 05/10, 02/11, 07/12, 04/01, 01/02, 07/03, 04/04, 02/05, 06/06, 04/07. En cas de changement de dernière minute, les joueurs seront prévenus sur les pages Facebook du club.

Les indispensables

Attention un certificat médical spécifique (fourni) est OBLIGATOIRE POUR UNE 1ERE LICENCE.

- Le certificat médical est valable **3 ans** (avec remise du questionnaire santé).
- Pour rejoindre le club il vous faut **l'ensemble de ces pièces** (données en **une** seule fois) :
- Le certificat médical de la fédération (joint ici). **AUCUN** autre certificat n'est valable !
- Si vous aviez fourni un certificat l'année dernière, merci de remplir le questionnaire santé et de vérifier si vos réponses nécessitent un certificat médical.
- Une photo d'identité (à coller dans la fiche information: on prend même celles de Snap)
- Le coupon d'inscription (Votre e-mail et Facebook est **indispensable**, il vous permettra de suivre toutes les informations au cours de l'année que ce soit sur les créneaux, la mise en place de projets pour le club...)
- Un chèque à l'ordre de La Plume, d'un montant de **100 euros** pour les adultes, et
- **75 euros** pour les moins de 18 ans.
- **Pour les joueurs participant aux Interclubs, la date limite d'engagement est le 10/09/2023**

Pratique

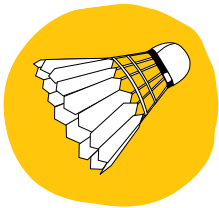
Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte

- Grâce à notre partenaire Lardesports les volants vous seront proposés à
- 20 € la boîte
- 30 € les deux boîtes
- 40 € les trois boîtes de WILSON/RSL homologués (au lieu de 24 à 32 € la boîte)
- Fort est de constater que vous gardez un avantage non négligeable sur les tarifs des volants.
- Cette réduction perdurera toute la saison si aucun abus ne se présente et en fonction de l'évolution des comptes.

TOURNOIS

- 5 tournois extérieurs payés par le club + 2 tournois de La Plume, dans la limite de 110€ par joueur (le quota est susceptible d'évoluer en cours de saison en fonction des finances du club/Le tournoi par équipe de juin est à la charge des joueurs).





MAIS ENCORE???

Côté Compét'

Pour les joueurs souhaitant s'adonner à la compétition, les inscriptions se feront via le **google drive**. Les liens pour s'inscrire aux différents tournois seront mis au fur et à mesure par Cindy sur le groupe FACEBOOK "**Inscriptions Des Plumeux Aux Tournois 2023/2024**". LES SURPLUS de règlements des tournois devront être réglés avant les vacances estivales.(auprès de Cindy principalement).

Passé la date limite d'inscription, le lien sera automatiquement désactivé.

Attention toute inscription incomplète (oubli du numéro de licence, du nom du partenaire ect..) ne sera pas prise en compte.

Vous pouvez remplir les feuilles d'inscriptions directement de votre smartphone grâce à l'application gratuite EXCEL SHEET (très simple d'utilisation).

- Pour les joueurs déjà licenciés dans un club extérieur la cotisation s'élève à **50€**.



Côté Bureau et Encadrants



- Présidente : BIRCK Elodie 06/50/77/02/34
- Vice-président : BIGORGNE Jérémy 06/45/20/78/19
- Trésorière : LENOBLE Cindy, 06/50/41/25/35
- Secrétaire : BRIQUET Elodie, 06/81/81/60/12
- Responsables jeunes : LEROI Cyril 06/76/50/93/90
- Encadrant bénévole jeunes : RENARD Magalie 06/50/06/13/21
- Encadrants bénévoles adultes : HARO Vincent et BRABANT Clément

• **e-mail** : plumebad08@aol.fr

• **Site internet** : laplume-08.jimdo.com

• **Page Publique Facebook** : La Plume de Charleville

• **Groupe Privé Facebook** (pour les évènements internes au club) : La Plume

LA PLUME DE CHARLEVILLE

20 rue des Grives

08000 Charleville Mézières



REGLEMENT INTERIEUR 1/2



Article 1

Le présent règlement intérieur engage tout adhérent à respecter une discipline de comportement dans le cadre de l'association. Cette discipline vise à assurer l'éthique sportive dans le respect des personnes et des biens (matériel, locaux).

Article 2

L'adhésion à l'Association par le biais de l'inscription est annuelle d'août à juillet.

Article 3

Tout adhérent doit être à jour de la cotisation de l'Association qui est définie en Assemblée Générale Annuelle sur proposition du bureau.

Article 4

Tout adhérent doit se conformer aux règles en matière d'assurance et de santé en vigueur. Ces règles sont précisées lors de l'inscription.

Article 5

Tout adhérent peut, sous réserve de disponibilité, disposer en prêt de matériel (raquette, volant) durant les créneaux horaires dont dispose l'association. Toute dégradation anormale du matériel entraînera la prise en charge de la réparation ou du remplacement par l'adhérent responsable.

Article 6 / Responsabilité.

La Plume de Charleville-Mézières se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise d'autres installations sportives que celles destinées à la pratique du Badminton.

La Plume n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle.

La Plume décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans les salles d'entraînement.

Il appartient à tout adhérent de respecter les membres du bureau, les encadrants, les licenciés mais également les locaux mis à disposition de l'Association.

Toute insulte, menace verbale ou/et physique ne sera tolérée et donneront lieu à des sanctions immédiates et irrémédiables. Tout manquement est passible de l'exclusion de l'Association, sans préjudice de poursuites éventuelles. L'association se donne le droit de porter plainte en cas d'atteinte physique ou morale.

Article 7

Nul ne peut se prévaloir du nom de l'Association sans autorisation expresse du Président qui aura préalablement consulté le bureau à ce sujet.

Article 8 / Compétition.

Toute inscription à un tournoi doit être faite via le Google Drive, dans les délais indiqués.

Toute inscription INCOMPLETE ne sera pas prise en compte

Tout forfait non justifié sur un tournoi sera passible de sanctions par la fédération.

LES EQUIPES INTERCLUBS SERONT FORMEES EN FONCTION DU NIVEAU DES JOUEURS QU'IMPORTE LEUR ANCIENNETE.LE BUREAU SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE UN JOUEUR DE L'EQUIPE AYANT ENFREINT LA CHARTE INTERCLUB.

REGLEMENT INTERIEUR 2/2



Article 9

L'accès à la salle est, pour des raisons de responsabilité, limité uniquement aux adhérents de la Plume de Charleville-Mézières durant les créneaux horaires dont dispose l'Association. Toutefois, pour un essai d'une séance ou lors des rencontres internes si celles-ci sont mises en place, tout adhérent pourra être accompagné d'une ou plusieurs personnes de son choix à condition d'en avoir informé un membre du bureau.

Article 10

Encadrement jeunes

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance. Toute adhésion à un créneau « jeunes » entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement.

Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action périlleuse, perturbatrice ou contestataire seront immédiatement sanctionnés par un avertissement oral, puis en cas de récurrence, par une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement déclarée par la Présidente.

Article 11

Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des Jeunes sont systématiquement suspendues. (Sauf accord de l'entraîneur)

Article 12

L'adhésion à l'association, par le biais de l'inscription, implique l'engagement formel de l'adhérent à respecter le présent règlement. Les membres du Conseil d'Administration s'engagent de plus à assumer les responsabilités correspondantes à leur mandat.

Documents indispensables

Article 13

Les liens de téléchargement du certificat médical ainsi que du questionnaire santé sont les suivants (Ctrl + clic) :

- [Questionnaire de santé Mineur](#)
- [Questionnaire de santé Adultes](#)
- [Certificat Médical](#)



CHARTRE INTERCLUB 1/2



Article 1 : Présence aux journées

Tout joueur(euse) engagé(ée) en interclub devra être présent à l'ensemble des journées sauf excuse valable et justifiée (maladie, travail, cas de force majeure). Un joueur engagé l'est qu'il importe l'équipe dans laquelle il se trouve.

Article 2 : Dates

Dans le cadre de la Pré-Nationale, Régionale et la Pré Régionale, les joueurs ont connaissance des dates :

J1 : 8 Octobre

J2 : 5 Novembre

J3 : 17 Décembre

J4 : 11 Février

J5 : 24 Mars



Article 3 : Ethique

Le joueur engagé jouera les matchs décidés dans la composition et ce dans l'intérêt de l'équipe.

Tout joueur ne jouant pas ses matchs à fond (donner son maximum et ne pas abandonner), se verra sanctionner et retirer les avantages concernant le paiement des tournois par le club. Cette sanction sera reportée la saison suivante si le joueur décidait de ne pas jouer après avoir déjà bénéficié de ces avantages.

Article 4 : Règlement

Le joueur s'engage à respecter le règlement interclub de la ligue sous peine de payer lui-même les sanctions référents à ses infractions.

Article 5 : Tenue

Le joueur devra porter la tenue du club lors des journées du championnat.

Pour les équipes de PN et Régionale, votre maillot d'équipe devra porter le nom de la ville et être de la même couleur que les autres joueurs de l'équipe sous peine de sanctions financières par la ligue.

Article 6 : Identité

Chaque joueur devra pouvoir justifier de son identité (CI et permis UNIQUEMENT) sur CHAQUE journée d'interclub sous peine de ne pas pouvoir jouer.

Article 7 : Déplacements

Dans le cas où les équipes se déplaceraient en groupe (ex minibus, plusieurs voitures ect...), le joueur s'engage à participer aux frais liés au transport, restauration (dans le cas où cette dernière serait payante).

CHARTRE INTERCLUB 2/2



Article 8 : Réception d'une journée

L'équipe s'engage à installer (et ranger) la salle (terrains, table de marque avec GEO, imprimante, sono, ordinateur, buvette avec menu payant) la veille ou le matin avant l'accueil des équipes extérieures. (et le soir après réception).

L'équipe veillera à respecter la charte de l'organisateur (cf site de la ligue grand est) et à être présente **AU COMPLET** à 8h au gymnase.

Article 9 : Arbitre

Tout équipe engagée en PN ou Régionale devra justifier d'un arbitre (sur le papier). Ce dernier devra être présent sur les 5 journées pour la Pré Nationale (+ barrages).

Les joueurs s'engagent à respecter l'arbitre et le considérer comme un membre à part entière de l'équipe.

Article 10 : Joueurs et Capitane

Le capitane s'engage à mener son équipe du début du championnat à la fin.

Il devra être à jour des nouveautés réglementaires et être en possession des papiers nécessaires aux compositions d'équipe.

Le capitane devra veiller à respecter les horaires de convocation, de rendu de feuille de présence, de rendu de feuille de composition ect...

Le capitane devra maîtriser le logiciel BADNET (entrée des résultats dans les 24h après la rencontre sous peine de sanctions sportives ET financières de la part de la ligue).

Le capitane s'engage à faire les compositions dans l'intérêt de l'équipe et dans le seul but d'obtenir le maximum de points dans chaque rencontre. Il devra prendre en compte l'avis des joueurs mais sera seul décideur de la composition finale.

Un briefing AVANT et APRES chaque rencontre est fortement conseillé.

Les joueurs de l'équipe s'engagent à **respecter les choix finaux du capitane** et jouer chaque rencontre **qu'importe le nombre de matchs**. Chaque joueur faisant partie de l'équipe se rendra disponible **aux cinq journées** avec possibilité (cela implique que ça n'arrivera peut-être jamais au cours de la saison) de ne pas jouer de matchs sur certaines mais de rester présent pour l'équipe en cas de remplacement au cours de la journée. (Nous sommes conscients que cet état d'esprit demande une certaine maturité et un investissement personnel des plus grands mais nous rappelons que l'engagement dans une équipe interclub doit être total et dans l'intérêt du groupe.)

Les joueurs devront informer **OBJECTIVEMENT** leur capitane de leur état de forme avant chaque rencontre.

Article 11 : Présence sur le terrain

Chaque joueur s'engage à être présent pour son équipe et à la soutenir dans la victoire comme dans la défaite.

Un coach derrière chaque match serait un plus pour les joueurs J

Dans la mesure du possible il devra être présent aux entraînements interclubs avant les journées (5 par an).

Toute personne engagée en équipe qui enfreindrait ce règlement sera invitée à quitter les interclubs.